

CCAS

Qu'est-ce qu'un CCAS ?

Le Centre Communal d'Action Sociale est un Conseil d'Administration, réunissant des membres élus au sein du Conseil Municipal et également des membres nommés par le Maire parmi les personnes participant à des actions de prévention, d'animation ou de développement social dans la commune.

Quelles missions pour le CCAS ?

Le CCAS anime une action générale de prévention et de développement social, en liaison étroite avec les institutions publiques et privées (Assistante sociale, Croix Rouge, ADMR, ADAPA...).

Le CCAS c'est avant tout un lieu d'écoute où chaque personne - quels que soient son âge, son statut social ou ses difficultés - est aidée, renseignée, accompagnée dans ses démarches.

Il instruit les demandes d'aide sociale dite obligatoire.

Cette aide représente les prestations dont les conditions d'attribution sont fixées par la loi, et donne lieu à un financement obligatoire dans le cadre d'un budget public

(RMI, aide médicale, aide aux handicapés, ...).

Le CCAS peut également octroyer des aides aux familles ou aux personnes en grande difficulté (cantine, centre aéré, EDF, eau ...).

Nous contacter ?

Centre Communal d'Action Sociale

Madame RENOUD-LYAT Catherine

Maire adjoint

Mairie de Feillens

Rue de l'Eglise 01570 FEILLENS

Tél : 03.85.36.17.00

Fax : 03.85.36.17.09

Email : commune-de-feillens@wanadoo.fr